

# MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières, aussi connues sous le terme anglais “commodities”, sont considérées comme des ressources produites par la nature. Elles se composent de sous-jacents très différents : produits agricoles, minerais, métaux et métaux précieux ou encore sources d'énergie.

## TPOLOGIE DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières qui s'échangent aujourd'hui sont réparties en différentes catégories :

- métaux (or, argent, platine, cuivre...),
- énergie (pétrole, fuel, gaz, essence...),
- agriculture (maïs, cacao, café, coton, sucre...),
- bétail (viande de porc, bovins et bétail vivant...).

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), le groupe Société Générale s'appuie sur le respect des obligations Environnementales & Sociales (E&S) légales et réglementaires en vigueur dans les pays où il opère, ainsi que sur les engagements volontaires pris dans le respect des conventions et accords nationaux et internationaux E&S applicables. Certaines de ces matières premières ne sont ainsi pas négociables au sein du groupe Société Générale.

On distingue deux types de fonds de matières premières. Les matières premières liées à l'activité d'extraction (“hard commodities”) et les matières premières agricoles (“soft commodities”).

**Les matières premières liées à l'activité d'extraction** concernent toutes les ressources minérales qui incluent des métaux comme l'or, le cuivre, l'uranium, mais aussi des sources d'énergie fossile comme le pétrole, le gaz naturel.

**Les matières premières agricoles** rassemblent entre autres le café, le cacao, le sucre, le blé, le coton, voire le bétail.

## DIFFÉRENTS TYPES D'INVESTISSEMENT

Il existe plusieurs façons d'investir dans les matières premières, que ce soit sur le marché actions ou en dehors de celui-ci.

Il est possible de prendre des positions à travers :

- un fonds d'investissement (organisme de placement collectif),
- un Exchange Traded Fund (ETF), c'est-à-dire un fonds qui a pour objectif de répliquer la performance d'un indice,
- des solutions en produits structurés ou dérivés.

## LIQUIDITÉ

La liquidité dépend du véhicule d'investissement et également du type de matière première échangée. Par exemple, l'or ou le pétrole sont largement plus échangés que le coton.

## FOCUS : RISQUES DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières sont l'une des classes d'actifs les plus volatiles du marché, du fait du rapport offre/demande qui fluctue fortement. L'investisseur est donc soumis à un risque de marché important, c'est-à-dire qu'il est exposé à un risque de perte en capital résultant des fluctuations des prix des matières premières. Les matières premières étant principalement accessibles via des solutions de produits structurés et de dérivés et des fonds (OPC ou ETF), l'investisseur est également soumis au risque de crédit s'il choisit ce type de support. Enfin, si l'investisseur choisit de prendre une position sur une matière première, il est également soumis à un risque de liquidité accru.

### Les principaux atouts

- Une classe d'actifs offrant une diversification supplémentaire du portefeuille.
- Une grande diversité de sous-jacents et de supports.
- Une protection contre l'inflation (positions longues) : quand le prix des biens et services augmente, le prix des matières premières nécessaires à la fabrication de ces produits augmente en conséquence.

### Principaux risques et contraintes

- Une forte volatilité impliquant un risque important de perte en capital.
- Ces produits sont généralement cotés en dollar américain, ce qui peut constituer un risque de change pour les investisseurs.
- Risque de liquidité.
- Les prix de ces produits réagissent aux fluctuations des taux d'intérêt et aux évolutions des marchés monétaires.
- Une exposition à l'inflation sur les positions vendeuses de matières premières.
- La livraison physique peut se révéler très coûteuse.

## SPÉCIFICITÉS DU MARCHÉ

Les matières premières sont des actifs réels, qui ne génèrent pas de cash-flows et dont la valeur intrinsèque ou le prix d'équilibre sont difficiles à déterminer.

Comme pour les actions, leur cours est influencé par un ensemble de facteurs de natures diverses : fondamentaux (offre/demande/variation des stocks), psychologiques (protection contre le risque d'inflation) et naturels (aléas climatiques), voire géopolitiques (quotas sur la production de pétrole).

Ainsi, l'or peut être utilisé en période de crise comme valeur refuge. En revanche, la consommation d'énergie est directement liée à la croissance économique.

Toutefois, contrairement au cours d'une action, qui peut perdre toute sa valeur, le prix d'actifs tangibles comme le gaz naturel ou le sucre peut difficilement tomber à zéro.

## FRAIS DE TRANSACTION

Les frais initiaux de transaction payés par l'investisseur ne peuvent être recouverts que par les plus-values éventuelles réalisées au moment de la revente du produit par l'investisseur, un remboursement anticipé ou à l'échéance.

## GLOSSAIRE

### Risque pays émergent

Il se peut que les marchés émergents ou moins développés aient à affronter plus de défis d'ordre structurel, économique ou politique que les pays développés. Ceci peut signifier que vos capitaux sont exposés à de plus grands risques.

### Risque de change

L'investissement dans des produits libellés dans une autre devise que celle de l'investisseur peut être impacté par des variations des cours de change donnant lieu à une augmentation ou à une diminution de la valeur des investissements.

### Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide. Le risque de liquidité induit un risque sur la possibilité de valoriser le produit, un risque de perte et peut rendre la revente du produit impossible. Certains produits (produits à faible volume d'échange sur les marchés financiers notamment marchés de gré à gré ou à valorisations peu fréquentes par exemple) et comportent un risque de liquidité élevé. En outre, des produits habituellement liquides peuvent également comporter un risque de liquidité en cas de désaffection de l'émetteur par exemple.

### Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de variation de la valorisation des produits indexés ou adossés à des taux d'intérêts.

### Risque de perte en capital

L'investissement initial n'est pas garanti car il porte sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

### Risque de crédit

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de la contrepartie ou de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement à l'échéance du produit ou le paiement d'échéances pendant la durée de vie du produit si la contrepartie ou l'émetteur et le garant ne sont pas en mesure d'honorer leurs engagements) ou à une dégradation de la qualité de signature de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valorisation du produit).

**Avant d'envisager une décision d'investissement, votre Banquier Privé se tient à votre disposition pour tout complément d'information et pour évaluer avec vous l'adéquation de cette solution avec vos connaissances et compétences en matière financière, vos objectifs d'investissement, votre appétence aux risques et votre situation patrimoniale, juridique et fiscale.**

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ; il ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre de produit ou service ou une sollicitation d'aucune sorte de la part de Société Générale Private Banking. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif et visent à mettre à la disposition du lecteur les informations pouvant être utiles à sa prise en décision. Elles ne constituent en aucune manière des recommandations personnalisées. Le lecteur ne saurait en tirer ni une recommandation d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. L'investisseur est invité à cet égard à se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour toutes les questions relatives au traitement fiscal qui lui serait applicable et aux obligations déclaratives auxquelles il pourrait être soumis. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que Société Générale Private Banking considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Société Générale Private Banking ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Avant toute souscription d'un service d'investissement ou d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, document intitulé "informations clés pour l'investisseur", Term sheet, conditions contractuelles du service d'investissement) en particulier celles liées aux risques associés à ce service ou produit.